

obtenir sa solde ; mais s'il n'avait pas fait son devoir, il ne devrait pas le recevoir. Chaque fois que le régiment est appelé au camp, cette pratique pourrait être suivie sans aucune difficulté. Nous remédierions ainsi à un état de choses fort désagréable, qui est de voir mettre sur le même pied les officiers paresseux et négligents et les officiers soigneux et actifs.

Il vaudrait beaucoup mieux, sans doute, que toute la milice fût exercée tous les ans, comme cela pourrait se faire, je crois, si le gouvernement se décidait à demander à la chambre une faible somme additionnelle, qui serait nécessaire pour cette fin.

Il y a, dans cette chambre, des députés qui osent parler ironiquement, parfois, de notre milice ; mais la meilleure preuve de la popularité de la milice, c'est que si le ministre de la milice, même en accomplissant un devoir imposé par l'intérêt public, parle de supprimer un corps de la campagne, il se trouve bientôt comme dans un guépier. Pourquoi ? Parce que la milice est si populaire, chaque comté tient tellement à son régiment, qu'il ne veut pas permettre que l'on mette son existence en question, la chose fût-elle nécessaire. Voilà un fait qui devrait porter le ministre de la milice à demander à la chambre de lui allouer la somme additionnelle dont il aurait besoin pour exercer, chaque année, les volontaires. Cette somme devrait être votée avec empressement ; le pays ne regretterait pas cette dépense additionnelle ; aucun député ne devrait hésiter à la voter.

L'honorable ministre de la milice doit savoir qu'une telle dépense serait votée avec plaisir par la chambre, et je puis assurer que le pays l'approuverait également. Si l'on faisait cette dépense additionnelle, une grande difficulté qui se dresse devant nous serait résolue. Si un homme est enrôlé, durant une année, pendant laquelle son régiment ne sera pas appelé à camper, ses trois années de service expireront, et il n'aura, peut-être, pris part aux exercices que d'une seule année. L'argent dépensé pour lui se trouverait ainsi réellement perdu.

Une autre recommandation à faire est celle-ci : Une solde additionnelle devrait être payée aux hommes qui ont servi trois ans. A présent, celui qui prend part seulement aux exercices d'une année, est sur le même pied que celui qui a servi pendant dix ans dans la force, et qui connaît à fond le métier de soldat. Un léger changement sur ce point, qui n'exigerait pas une grande dépense additionnelle, accroîtrait considérablement l'efficacité de la force.

Je dirai aussi quelques mots concernant les uniformes, vu que je n'étais pas présent lorsque cet item a été adopté.

Sans mentionner certains anciens marchés, ou certaines plaintes, je puis dire, après avoir fait un examen minutieux des uniformes maintenant en usage, que le département des uniformes est aussi satisfaisant que possible, et le ministre de la milice ne saurait en avoir honte.

Il y a une autre question très importante. Tous ceux qui connaissent notre force de volontaires, savent qu'il n'y a pas un seul régiment qui soit maintenant équipé pour le service actif. Je recommanderais au ministre de la milice, non de faire de grandes dépenses pour cet objet ; mais de mettre de côté \$5,000 par année pour être en position, dans trois ans, de procurer l'équipement requis. Il pourrait obtenir un équipement fabriqué

en Canada, ou un équipement en usage dans le service impérial, et la somme de \$5,000 par année, pendant quelques années, serait un bon commencement. Dans l'espace de quelques années toute la force volontaire serait parfaitement équipée. A l'heure qu'il est, la force n'est pas en possession de l'équipement voulu pour le service de campagne, surtout pour ce qui regarde les carabines.

Les soldats ne sont pas pourvus d'un appareil convenable pour transporter leurs munitions, et il est inutile de donner aux soldats, même des carabines Sniders, s'ils ne peuvent transporter leurs munitions.

J'espère que le ministre de la milice jugera à propos d'adopter ces deux recommandations : la première est de demander à la chambre une somme suffisante pour soumettre la force à des exercices annuels, et la seconde est de mettre de côté une faible somme, chaque année, pour se mettre en état d'équiper convenablement les régiments.

En examinant les uniformes, l'autre jour, j'ai trouvé un nouveau patron pour quelques-uns des corps permanents. L'honorable ministre de la milice épargnerait plusieurs milliers de dollars s'il procurait aux volontaires, à l'avenir, du moins à un certain nombre de volontaires, ce nouveau patron d'uniformes. C'est une nouvelle veste qui coûterait la moitié moins cher que la tunique réglementaire ; elle viendrait bien mieux au service ; elle ne serait pas seulement une épargne ; elle serait aussi plus confortable pour les hommes.

Il y a dans l'équipement un autre article qui présente des difficultés, c'est la coiffure.

La coiffure maintenant en usage n'est pas convenable. Le bonnet de police peut donner satisfaction en Angleterre ; mais il ne convient ni dans les casernes, ni dans les camps, et lorsque nous voyons qu'un bon casque ne coûterait que \$1.25, le gouvernement devrait, selon moi, commencer à en commander la fabrication.

Voilà autant de recommandations qui impliquent une dépense additionnelle ; mais cette dépense est nécessaire, si nous voulons avoir une organisation militaire réelle, et non simplement de nom, ou si nous voulons que le pays soit disposé à l'encourager.

M. DENISON : Je désire ajouter quelques mots, relativement aux exercices annuels. Je suis également d'avis que le ministre de la milice devrait donner toute son attention à ce sujet. D'après la présente pratique, les régiments des villes sont exercés tous les ans, et les régiments ruraux tous les deux ans, ou, comme l'a dit l'honorable député de Muskoka (M. O'Brien) tous les trois ans, comme cela arrive très souvent. Cette pratique place naturellement les corps ruraux dans une position très désavantageuse. Je fais partie, il est vrai, d'un régiment de ville, et je n'ai pas eu à souffrir de cette pratique ; mais m'intéressant à la milice en général, je considère comme très désavantageuse la position des officiers qui commandent les régiments ruraux, et qui sont obligés de maintenir l'organisation de leurs corps respectifs, lorsqu'ils ne sont appelés à s'exercer que tous les deux ans. J'espère que le ministre de la milice attirera l'attention du gouvernement sur ce point, et que les estimations seront suffisantes pour permettre à tous les corps de volontaires de prendre part aux exercices de la présente année.